Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Eschdorf, le 18 avril 2023

AVIS AU PUBLIC

PUBLICATION DES LISTES ELECTORALES

Il est porté à la connaissance du public que **les listes électorales provisoires**, arrêtées par le collège échevinal en date du 17 avril 2023, sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal d'Esch-sur-Sûre du 18 au 25 avril 2023 inclus.

Endéans le délai ci-dessus, tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu.

Tout citoyen est invité à produire, jusqu'au 25 avril 2023, les titres des citoyens qui ne figurent pas sur la liste, mais qui ont le droit d'y figurer.

Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Les citoyens n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans lors du dépôt des listes mais qui, en vertu des dispositions des articles 1, 2 et 3 de la loi électorale (personnes qui auront 18 ans accomplis au 11 juin 2023 ainsi que jouir des droits civils et politiques), peuvent participer aux élections, doivent adresser leurs éventuelles réclamations au collège des bourgmestre et échevins par l'intermédiaire de leurs tuteurs légaux respectifs.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire,

Administration communale * Esch-sur-Sûre *

Date d'affichage: 18 avril 2023

KlimaPakt
NATURPARK ÖEWERSAUER
ESCH SUR SÛRE 927